

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 FEVRIER 2022  
PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE**

**I. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021.** **ADOPTE**  
Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021.

**II. FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

**LE CONSEIL MUNICIPAL A DEBATTU SUR LE ROB 2022  
ET A PRIS ACTE DU ROB 2022**

- 2) **Rapport d'orientation budgétaire 2022.**

La loi d'Administration Territoriale de la République (Loi ATR) du 6 Février 1992, prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget primitif. L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent de présenter à l'Assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

**III. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

**ADOPTE**

- 3) **Demande de mise en place d'un système de vidéo protection dans le cadre du projet « TERMINUS ».**

Considérant que de nombreux véhicules circulent le long du littoral en transportant un nombre important de personnes migrantes, en dehors de toute règle élémentaire de sécurité (surcharge, personnes non attachées et sans siège), y compris avec des jeunes enfants ; et que cela constitue un risque avéré pour la sécurité routière des personnes transportées et des autres usagers de la route, considérant l'augmentation constatée de dépôts de matériaux et autres objets en bordure de plage et sur les plages, considérant que le recours à la vidéoprotection apparaît comme un moyen approprié pour prévenir et limiter ces infractions, et considérant qu'un financement de la part des Britanniques peut être sollicité dans ce cadre, l'assemblée délibérante a autorisé la mise en place d'un système de vidéoprotection aux emplacements suivants : boulevard Auguste Huguet, rue des Canadiens, boulevard du Général de Gaulle, rue d'Outreau, rue du Fort de Couppez, quai de la Violette, quai du Calvaire, Parc des Barsiers Portelois, rue du Maréchal Foch (lieu dit l'Entonnoir côté plage) situés sur le territoire de la commune du Portel et le renvoi d'images vers le SIC ; et a autorisé Monsieur le Maire à conventionner avec les autorités Britanniques afin que le matériel de vidéoprotection soit financé par ces derniers.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEPRETRE*

- 4) **Plan de relance Européen – REACT EU Numérique : Modification.**

**ADOPTE**

Par délibération n°2021-186 en date du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'opération « REACT EU Numérique » pour un montant de 117.000 Euros TTC, et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Europe. L'assemblée délibérante a redélibéré ce jour sur le dossier afin de modifier les plans de financement, le projet bénéficiant d'une subvention FEDER à hauteur de 80 %, pour la partie investissement de 81.083,94 Euros HT, et pour la partie fonctionnement de 14.963 Euros TTC.

Cette opération est estimée à 101.354 Euros HT en investissement et 18.704 Euros TTC en fonctionnement - 50.678 Euros HT et 18 704 Euros TTC seront investis en 2022 et 50.678 Euros HT en 2023.

#### IV. **COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

✓ **Attribution d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une friterie place de l'Eglise.**

L'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une friterie sur la place de l'église a été attribuée à Monsieur Thierry LELEU – Montant de la redevance : 380 Euros / mois.

Arrêté municipal n°2021-527 en date du 22 novembre 2021.

✓ **Régie de recettes « manifestations et productions culturelles » : Fixation du prix de vente du billet pour le concert de Noël - dimanche 19 décembre 2021.**

Par arrêté municipal n°2021-539 en date du 9 novembre 2021, Monsieur le Maire a fixé le prix de vente du billet pour le concert de Noël Arts Scène Jazz Orchestra, organisé le dimanche 19 décembre 2021, à l'espace culturel Philippe Noiret à 5 euros.

✓ **Attribution du marché à procédure adaptée de véhicules en location.**

Le marché de véhicules en location a été attribué par arrêté municipal n°2021-554 en date du 13 décembre 2021 :

- Lot n°1 : location d'un véhicule neuf pour le portage des repas de cantine :

PETIT FORESTIER - 11, rue du Moulin l'Abbé - 62280 ST MARTIN BOULOGNE - Montant : 716 € HT/mois

- Lot n°2 : location d'un fourgon benne neuf :

DLM - 32, place de la Gare - 59000 LILLE - Montant : 460 € HT/mois

✓ **Attribution du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier du Mont de Coupes – rue des Champs.**

Par arrêté municipal n°2021-558 en date du 21 décembre 2021, le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier du Mont de Coupes – rue des Champs a été attribué au groupement suivant :

SLAP – 48, rue Parmentier – 59370 MONS EN BAROEUL (mandataire)

VERDI NPDC – 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441 WASQUEHAL Cedex

VERDI CONSEIL - 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441 WASQUEHAL Cedex

PSEUDONYME – 10, place Paul Verlaine – 75013 PARIS

Montant : 162.900 € HT

✓ **CAJ : Sortie à Calais Jump.**

Une sortie à Calais Jump a été organisée pour les jeunes de 12 à 17 ans de la ville, fréquentant le CAJ (rue de Reims) et possédant la carte Pass, le jeudi 30 décembre 2021. Par arrêté Municipal n°2021-573 en date du 14 décembre 2021, la tarification a été fixée à 8 euros.

**Date d'affichage** : le 04/02/2022